

Fiche d'inscription Classes Maternelles

Petite/Moyenne/Grande Section

De 3 ans à 5 ans

Année scolaire : 2022/2023

PHOTO

Inscription / Réinscription

N ° :

Nom de l'élève:.....Prénom (s) :.....

Né(e) le :.....à :.....

NOM- Prénom des parents : Père..... Mère.....

Situation : Marié(e) Séparé(e)* Veuf(ve)

Adresse :

Code Postal :.....Ville :.....

Tél. domicile :.....

Tél. portable Mère :..... Tél. portable Père:.....

E-mail:.....

**Un accord écrit et une copie de la pièce d'identité du second parent est nécessaire.*

Indiquez la plage horaire souhaité : **Sous réserve de places disponibles*

	PS	MS	GS
MERCREDI 9h15 – 12h15			
MERCREDI 14h15 – 17h15			
SAMEDI 9h15 – 12h15			

- Autorisation de prise de vue (photos, vidéos) : NON OUI
- Problème de santé (ex : dyslexie, allergies ...) : NON OUI :

Pièces justificatives demandées :

Réinscription

-Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire

Nouvelle inscription

-Copie de la pièce d'identité de l'élève

-Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire

-Copie de la pièce d'identité des parents

-Photo d'identité de l'élève.

Réservé à l'administration :

Niveau 2021/2022 :

Niveau 2022/2023 :

Mode de règlement

Espèce

Chèque(s) :..... (max. 5)

CB

Prélèvement (RIB obligatoire)

Grille tarifaire Année 2022/2023

Nbre d'enfants	1 enfant	2 enfants*	3 enfants
Livres scolaires	15 €	30 €	45 €
Scolarité	150 €	285 €	420 €
TOTAL	165 €	315 €	465 €

**Tarif régressif dès le deuxième enfant (-15 € par enfant) est appliqué.*

****Une cotisation de 10 € par enfant est demandée en espèce lors de l'inscription.***

Modes de Règlements :

1°) Paiement immédiat de la somme totale : Espèces ou CB

2°) Paiement Echelonné : par chèque(s) ou Prélèvement(s) automatiques(s)

→ Payer **25% de la somme** le jour de l'inscription en Espèce ou CB

→ Échelonnement sur 5 mois maximum (minimum de 30 euros/mois)

→ 1^{er} prélèvement ou encaissement au mois d'octobre 2022

Prélèvement :

RIB et le document SEPA complété obligatoire

Prélèvement entre le 10 et 15 du mois

Chèque :

A l'ordre de : ACMSLT

Chèques de société non acceptés

Encaissement entre le 10 et 15 du mois

- ⇒ **Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet**
- ⇒ **En cas d'abandon définitif des cours, les frais de scolarité du semestre en cours ne sont pas remboursés**
- ⇒ **En cas de confinement, les cours seront assurés à distance, aucun remboursement ne sera possible.**

Fait le :

à :

Signature :

ACMSLT
Association Culturelle Musulmane de Savigny-Le-Temple
14 rue Elsa Triolet
77176 Savigny-le-temple
Tel : 06.21.09.28.03
Enseignement@acmslt.fr
www.acmslt.fr